

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6768  
11 octobre 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 8 OCTOBRE 1965 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les violations énumérées  
ci-après de l'accord de cessez-le-feu par le Pakistan :

JAMMU ET CACHEMIRE

SECTEUR DE KERAN

i) Les 6 et 7 octobre, des éléments de l'armée pakistanaise ont déclenché un tir de mitrailleuses et de mortiers de 81 mm, contre les troupes indiennes, dans le secteur de Keran. Une plainte en violation du cessez-le-feu a été déposée.

SECTEUR DE TITHWAL

ii) Le 6 octobre des troupes pakistanaises ont déclenché un tir de mortiers de 81 mm contre les troupes indiennes, dans un secteur situé à 2 miles 1/2 au nord-nord-est de Mirpur. Une plainte en violation du cessez-le-feu a été déposée.

iii) Le 7 octobre, 16 soldats pakistanaïses se sont infiltrés dans un secteur situé à 7 miles au nord de Tangdhar, mais ont pris la fuite à la vue de nos troupes. Une plainte en violation du cessez-le-feu a été déposée auprès des observateurs de l'ONU.

SECTEUR D'URI

iv) Le 6 octobre des soldats pakistanaïses ont été aperçus en train de creuser des tranchées et de construire des abris fortifiés dans un secteur situé à 8 miles au nord-ouest de Uri. Ils ont pris la fuite à l'approche de nos troupes. Une plainte en violation du cessez-le-feu a été déposée auprès des observateurs de l'ONU.

v) Le 5 octobre, à 16 h 30, un hélicoptère pakistanaïse a survolé un secteur situé à 4 miles à l'ouest de Haji Pir.

SECTEUR DE NAUSHAHRA

vi) Le 6 octobre des soldats pakistanais ont été vus en train de réparer des abris fortifiés dans un secteur situé à 3 miles au nord-ouest de Jhangar. Une plainte en violation du cessez-le-feu a été déposée.

vii) Le 6 octobre 1965 des soldats pakistanais ont, de leurs positions au-delà de la ligne de cessez-le-feu, tiré des coups de fusil sur nos troupes dans un secteur situé à 3 miles au nord-ouest de Jhangar. Une plainte en violation du cessez-le-feu a été déposée.

SECTEUR D'AKHUR

viii) Le 5 octobre 1965, à 14 h 30, les troupes pakistanaises ont mis le feu au village de Samwan situé à 7 miles au nord-est de Chhamb. Une plainte en violation du cessez-le-feu a été déposée.

ix) Le 7 octobre les troupes pakistanaises ont mis le feu à trois petits villages situés entre Dewa et Chhamb.

PENDJAB

SECTEUR DE SIALKOT

x) Le 5 octobre une quinzaine de soldats pakistanais ont été vus en train de creuser des abris dans un secteur situé à 2 miles  $3/4$  au nord-nord-ouest de Suchetgarh.

xi) Le 5 octobre, à midi, des troupes pakistanaises ont commencé à creuser des retranchements dans un secteur situé à 5 miles au sud-ouest de Bajragarhi. Ils ont cessé après sommation de nos troupes, mais ont recommencé à creuser dans un secteur voisin, à 15 h 45, ce même jour. Cependant, à l'arrivée dans ce secteur de deux observateurs des Nations Unies stationnés du côté pakistanais ils ont cessé de creuser et sont repartis.

xii) Le 5 octobre des soldats pakistanais ont été vus en train de construire des postes d'observation sur des toits de maisons dans un secteur situé à 4 miles  $1/2$  à l'ouest de Bajragarhi.

xiii) Un avion d'observation pakistanais, arrivant de la direction de Magra, à environ 5 miles à l'ouest-sud-ouest de Bajragarhi, a survolé Chak Sada, Isalpur et Kalarawanda et est reparti vers Pathanwali; ces localités sont respectivement situées à environ 4 miles à l'ouest-sud-ouest, 3 miles à l'ouest, 3 miles au sud-ouest et 5 miles au sud-ouest de Bajragarhi. Une plainte en violation du cessez-le-feu a été déposée.

xiv) Le 5 octobre, à 8 heures, un avion d'observation pakistanais a survolé la voie ferrée Chawinda-Sialkot.

xv) Le 6 octobre, à 11 h 30, un avion d'observation pakistanais a survolé la région située à 3 miles 1/2 au sud-ouest de Bajragarhi.

xvi) Le 6 octobre, à 11 h 30, un avion de transport pakistanais, immatriculé D-157, a survolé Kangre à 10 miles au nord-est de Chawinda. Une plainte en violation du cessez-le-feu a été déposée.

#### SECTEUR DE LAHORE

xvii) Le 5 octobre, à 15 h 30, dix soldats pakistanais ont été aperçus en train de creuser le sol à l'est du canal Ichhogil, dans un secteur situé à 2 miles 1/2 au sud de Jallo. Une plainte en violation du cessez-le-feu a été déposée.

xviii) Le 5 octobre, à 17 heures, des troupes pakistanaises représentant à peu près l'effectif d'une compagnie, armées de mitrailleuses, ont occupé un secteur situé à 7 miles au nord-nord-ouest de Khem Karan. Ce secteur n'avait jamais été occupé par les troupes pakistanaises; les forces indiennes les ont sommées de se replier mais elles ont refusé. Une plainte en violation du cessez-le-feu a été déposée.

xix) Le 5 octobre, à 17 heures, des éléments pakistanais ont commencé à poser des barbelés le long de la rive orientale du canal Ichhogil dans un secteur situé à 6 miles 1/4 à l'ouest de Khalra; ils se sont retirés après sommation.

xx) Le 6 octobre 1965, à 18 heures, des soldats pakistanais sont arrivés à Barki venant de la direction de Lahore et ont occupé des positions le long de la rive occidentale du canal, de part et d'autre du pont de Barki.

xxi) Le 6 octobre une trentaine de soldats pakistanais ont été vus en train de poser des mines sur la rive orientale du canal Ichhogil dans un secteur situé à 4 miles au nord de Barki.

xxii) Le 6 octobre 10 à 15 soldats pakistanais ont traversé la ligne du cessez-le-feu et ont essayé de poser des mines dans un secteur situé immédiatement à l'ouest de Dograi. Interpellés par nos troupes, les soldats pakistanais se sont retirés. Les observateurs des Nations Unies ont été informés.

xxiii) Quelques soldats pakistanais ont été vus en train de creuser le sol dans un secteur situé à l'est du canal Ichhogil, à environ 3 miles au nord-est de Bedian et à un quart de mile au sud-ouest de Jahmán. Une douzaine d'entre eux avaient occupé des positions dans le voisinage. Le 6 octobre, à 13 h 20, une patrouille indienne a essuyé un tir de fusil-mitrailleur alors qu'elle s'approchait pour dire aux soldats pakistanais de se retirer. Une plainte en violation du cessez-le-feu a été déposée.

xxiv) Le 6 octobre des soldats pakistanais ont été vus en train de poser des mines dans un secteur situé à un mile au nord des ouvrages de Hussainiwala. Une plainte en violation du cessez-le-feu est déposée.

xxv) Le 6 octobre, à 10 h 5, un avion d'observation pakistanais a été vu survolant d'ouest en est, à une altitude de 2 000 mètres, Jhatti Jaimal Singh et Dholan, localités situées à environ 6,5 miles au nord de Khem Karan.

xxvi) Le 6 octobre un avion d'observation pakistanais a survolé nos positions de Jhaman et Burj, localités situées à environ 2,5 miles au nord-nord-ouest de Jhaman.

xxvii) Le 6 octobre, à 10 h 30, un avion bimoteur à hélices pakistanais a été vu venant du nord-ouest et volant vers le sud de Khem Karan.

#### SECTEUR DE FAZILKA

xxviii) Dans la nuit du 5 au 6 octobre et de 9 heures à 15 heures, le 6 octobre, les troupes pakistanaises ont tiré par intermittence sur nos postes de sécurité de Dona Betu, Jalloke Hithar et Bogeke, devant le secteur de Mamdot.

xxix) Le 5 octobre, à 18 heures, les troupes pakistanaises ont tiré sur nos troupes dans un secteur situé à 3 miles 1/2 au sud-est de Sulaimanke. Une plainte en violation du cessez-le-feu a été déposée.

xxx) Le 6 octobre 1965 des éléments pakistanais ont tiré sept coups de fusil sur nos troupes dans le secteur de Chananwala. Le 7 octobre ils ont de nouveau tiré des coups de feu isolés dans le même secteur. Des plaintes en violation du cessez-le-feu ont été déposées.

xxxi) Le 6 octobre 1965, à 9 heures, un avion d'observation pakistanais a survolé nos positions de défense avancées dans un secteur situé à 4 miles au sud-est de Sulaimanke. Une plainte en violation du cessez-le-feu est déposée.

#### RAJASTHAN

xxxii) Le 5 octobre 1965, à 17 h 30, 50 soldats pakistanais ont pénétré dans le secteur de Mithurau, à environ 35 miles au sud-sud-est de la route de Gadra et 100 autres soldats pakistanais ont pénétré dans le secteur de Sundra, à environ 38 miles au nord-ouest de la même route.

xxxiii) Le 5 octobre deux camions chargés de soldats pakistanais se sont infiltrés dans le village de Soala (district de Barmer) qui se trouve en territoire indien, à 6 miles de la frontière.

xxxiv) Dans la matinée du 5 octobre les troupes pakistanaises stationnées à Achchri Toba ont de nouveau attaqué le poste de sécurité de Tanot.

xxxv) Dans la matinée du 5 octobre, les troupes pakistanaises ont ouvert le feu sur une de nos patrouilles à 1,5 mile environ du camp de Hassuwala Tar.

xxxvi) Le 7 octobre 1965, à 10 heures, les troupes pakistanaises ont tiré des obus de mortier de 3 pouces sur nos troupes dans le secteur de Karnewala, à environ 16 miles au nord-ouest de Bhikampur.

xxxvii) Le 6 octobre 1965, à 20 h 10, deux avions pakistanais ont survolé le poste indien d'Asutar, à environ 52 miles au nord-ouest de Jaisalmer.

2. Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

3. Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent de l'Inde  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) G. PARTHASARATHI

-----

